

Bougues Telecom va abaisser le seuil d'émission de ses antennes relais

« Nous sommes prêt à nous engager à ne pas dépasser le seuil de 6 volts par mètre dans les lieux de vie. » **Olivier Roussat**, à la tête de la direction générale de Bouygues Télécom depuis deux ans, annonce dans une interview au *Figaro* (07/12/2009), l'intention de l'opérateur de répondre favorablement à l'inquiétude des consommateurs.

La décision de la filiale du groupe de BTP va dans le sens de la **recommandation préconisée en octobre par l'Afsset**. Dans son rapport, l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail n'était pas en mesure de prouver la nocivité de l'exposition aux ondes des antennes relais et wifi. Néanmoins, tout en invitant à la poursuite des études sur la question, l'Agence préconise une réduction du seuil d'exposition au nom du principe de précaution, particulièrement dans les zones de saturation.

Pour Bouygues Télécom, il s'agit avant tout de **répondre aux craintes du public**. « *Les Italiens sont plutôt rassurés par ce seuil [de 6 volts/mètres], Bouygues Télécom est prêt à adapter son réseau pour s'appliquer la même règle en France* ». Un choix qui devrait également satisfaire les utilisateurs, hypersensibles aux ondes électromagnétiques ou non, notamment représentés par les associations Priartém et Robin des toits dont les nombreuses actions en justice avaient entraîné l'organisation du [Grenelle des ondes](#) en mai dernier.

Pour l'heure, les pouvoirs publics n'ont toujours pas tranché. Bouygues Télécom anticipe donc une éventuelle révision de la législation en la matière. Il restera à vérifier si les autres opérateurs iront ou non dans le même sens. En attendant, l'exploitant du seul véritable forfait [quadruple play \(Ideo\)](#) du marché français pourrait bien faire de sa décision (d'abaisser le seuil d'émission de ses antennes) un argument marketing pour attirer les utilisateurs sensibles à la question. Avec **172 000 nouveaux recrutements mobiles** sur le troisième trimestre, Bouygues Télécom revendique 35 % de la croissance nette du marché.

Une croissance qui pourrait bien être remise en cause **face à l'arrivée prochaine de Free** sur le marché de la téléphonie 3G. Une concurrence nouvelle pour laquelle Bouygues Télécom se prépare. Par l'innovation, d'abord. L'opérateur devrait notamment ouvrir la voix sur Internet (VoIP) dès 2010. Ce qui pourrait entraîner l'apparition de nouveaux services et forfaits, voire l'ouverture à des applications de VoIP comme Skype (et anticiper sur le modèle économique de Free Mobile). Economiquement d'autre part. Le groupe de communication annonce ainsi **avoir gelé toutes ses embauches** depuis l'annonce de la candidature de Free. Preuve, s'il en est, que l'arrivée du trouble du Net inquiète les opérateurs installés. « *Bouygues Télécom est obligé de se préparer à l'arrivée de Free en réduisant ses coûts fixes* », annonce Olivier Roussat. L'opérateur compte aujourd'hui 8 650 salariés.

Autre sujet abordé, le très haut débit. En annonçant [une offre très haut débit pour 2010](#) basée sur les 3,3 millions de prises optiques du réseau de Numéricâble, **Bouygues Télécom n'a pas l'intention d'investir dans son propre réseau de fibre optique**. « [...] cela n'aurait aucun sens de déployer plusieurs réseaux de fibre optique en parallèle. [...] La concurrence doit se faire sur les services, pas

sur les infrastructures. Le bon sens aurait été de créer un grand réseau commun à tous », précise Olivier Roussat. Y compris pour les réseaux mobiles?